



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 59470

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation des entreprises de transport spécialisées dans le transport d'animaux vivants. La commission nationale spécialisée « animaux vivants » a récemment fait valoir la gravité et l'urgence des problèmes que la crise de la vache folle puis la fièvre aphteuse font subir à ce secteur d'activité. Les professionnels concernés demandent que le transport d'animaux vivants soit reconnu comme partie intégrante des filières bovines et ovines sinistrées, et par là même bénéficie de l'accès aux prêts bonifiés ouverts à ce titre par l'OFIVAL. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement eu égard à ces revendications.

Texte de la réponse

Conscient des problèmes rencontrés par toute la filière bovine, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a saisi le ministre de l'agriculture et de la pêche, dès le 23 mars 2001, d'une demande d'examen attentif de la situation du secteur du transport des bovins, que ce soit des animaux vivants ou de la viande fraîche ou congelée, dans le cadre du plan gouvernemental d'aide aux éleveurs confrontés à l'ESB. Suite à une rencontre, le 13 mars dernier, avec une organisation professionnelle, les préfets ont été saisis, afin que les entreprises de transport concernées puissent bénéficier de toutes les mesures de droit commun. De plus, depuis le début de l'année 2001, toute la filière bovine peut solliciter l'octroi d'aide bonifiée en matière de chômage partiel.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59470

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1903

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4118